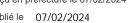


Publié le 07/02/2024



ID: 031-200023596-20240126-DP090_2024-DE



Toulouse, le 26 janvier 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20240126- n°90

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué au titre de son programme d'aide en eau potable sur les programmes 2021 et 2022 ; un montant de crédits à hauteur de 558 000,00 €HT pour un total de 6 opérations et qui ont fait l'objet d'une décision attributive ;

Considérant les décisions prises par le Président de Réseau31, sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme départemental Eau potable 2021 et 2022, pour un montant total de travaux de 3 915 000,00 € pour ces 6 opérations ;

Considérant que le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le solde des crédits dans les 3 ans à compter du 1er janvier suivant la date de la décision attributive, soit au 31/12/2023;

Considérant que 3 opérations sont en phase de préparation ou d'exécution des travaux mais que les travaux ne pourront pas être soldés financièrement avant le 31/12/2023 et qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur ces projets listés en annexe 1;

Considérant que 3 opérations ne sont pas suffisamment abouties pour être en mesure de solder les crédits avant le 31/12/2023 et qu'il apparaît opportun d'abandonner les crédits départementaux sur ces projets;

Décide

Article 1: de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre du

programme départemental Eau potable 2022, de 12 mois à compter de la date limite du 31/12/2023 pour un montant de 268 000,00 € de crédits correspondant à 3 opérations

inscrites (cf. liste détaillée en annexe n°1).

Article 2: de renoncer aux crédits attribués par le Conseil Départemental au titre du programme

départemental Eau potable 2021 et 2022 pour 3 opérations. (cf. liste détaillée en annexe

n°2).

Gilbert HEBRARD

1

1er Vice-Président

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID: 031-200023596-20240126-DP090_2024-DE

Annexe 1

| Année de prog | N° MGDIS | Maître d'ouvrage | Collectivité | Nature des travaux retenus à l'inscription | Montant HT de travaux retenus | Montant HT de subvention | A proroger |
|---------------|----------|------------------|--------------|---|-------------------------------------|--------------------------|------------|
| 2022 | 24536 | SMEA - RESEAU31 | SICOVAL | Création du réseau d'adduction - pour le remplissage du futur réservoir Rebigue 2 2ème tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 600 000,00 € | 120 000,00 € | A proroger |
| 2022 | 24533 | SMEA - RESEAU31 | SICOVAL | Construction du réservoir Rebigue 2 2ème tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 500 000,00 € | 100 000,00 € | A proroger |
| 2021 | 15677 | SMEA - RESEAU31 | SICOVAL | Construction du réservoir de Rebigue 2 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 240 000,00 € | 48 000,00 € | A proroger |
| | | | | Sous Total | 1 340 000,00 € | 268 000,00 € | |

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID: 031-200023596-20240126-DP090_2024-DE

| Année de prog | N° MGDIS | Maître d'ouvrage | collectivité | Nature des travaux retenus à l'inscription | Montant HT de travaux retenus | Montant HT de subvention | Abandon |
|------------------|----------|------------------|--|---|-------------------------------------|--------------------------|---------|
| 2022 | 24473 | SMEA - RESEAU31 | CARAMAN | Réhabilitation du réseau AEP - RD 1 en agglomération 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 75 000,00 € | 15 000,00 € | Abandon |
| 2022 | 24235 | SMEA - RESEAU31 | SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS | Création d'une conduite de distribution d'eau potable du réservoir de Merville jusqu'à Larra (tronçon AB du schéma du SIE) 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 2 250 000,00 € | 225 000,00 € | Abandon |
| 2021 | 15595 | SMEA - RESEAU31 | SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS | Création d'une conduite de distribution d'eau potable du réservoir de Merville jusqu'à Larra (tronçon AB du schéma du SIE) 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification. | 250 000,00 € | 50 000,00 € | Abandon |

 Sous total 2
 2 575 000,00 €
 290 000,00 €

 TOTAL
 3 915 000 ,00 €
 558 000,00 €

Annexe 2